

AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS

Projet : **Gouvernance Régionale des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (FED/2018/399-509)**

Titre : **Mission de réalisation d'un audit institutionnel des structures et institutions œuvrant dans le domaine de la criminalité environnementale dans 5 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal)**

Date de publication: **15 mars 2020**

Date de clôture: **15 avril 2020**

1- Contexte

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1.300 organisations Membres et les compétences de plus de 13.000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Indicatif Régional (PIR) de l'Union européenne en Afrique de l'Ouest 2014–2020 (11^e Fonds européen de développement), et spécifiquement en son domaine prioritaire 3 : « Résilience, sécurité alimentaire et nutritionnelle et ressources naturelles », il a été retenu en concertation avec la CEDEAO et l'UEMOA une action d'appui à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, à la gouvernance environnementale et au changement climatique en Afrique de l'Ouest – PAPBio (ROC/FED/039-269).

La composante 2 du PAPBio – Gouvernance régionale et sécurité – mise en œuvre par l'UICN à travers son Programme Afrique Centrale et Occidentale (UICN-PACO) vise, entre autres, à insuffler une dynamique régionale pour la lutte contre la criminalité environnementale (Résultat 6).

Il a ainsi été prévu dans l'activité 6.2 d'appuyer les capacités techniques stratégiques et opérationnelles de la chaîne de contrôle et de surveillance des zones de conservation. Ceci se fera notamment par l'identification de champions au niveau du réseau des acteurs et institutions de lutte contre la criminalité environnementale.

2- Objectifs

La mission des consultants (un à 2 experts) a pour objectif principal de procéder à un audit institutionnel auprès des institutions et structures impliquées ou engagées dans la lutte contre

la criminalité environnementale dans cinq (05) pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal).

De façon spécifique, il s'agira de :

- Faire un état des lieux des acteurs et une analyse critique et approfondie du fonctionnement actuel des structures/cellules/ unités, ainsi que les interactions entre acteurs de lutte contre la criminalité environnementale d'un même pays et entre pays ;
- Inventorier les ressources matérielles et financières disponibles, les actions, projets et initiatives en cours ainsi que les résultats/impacts et influences générés par chaque structure et/ou acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale ;
- Identifier les champions de la lutte contre la criminalité environnementale dans les cinq pays d'Afrique de l'Ouest susmentionnés, les maillons institutionnels et les acteurs les plus à-même d'être positionnés comme référents ;
- Evaluer les lacunes en termes de capacités nécessaires pour accroître l'efficacité et la performance des actions de lutte contre la criminalité environnementale à tous les niveaux : national, transfrontalier et régional ;
- Identifier les besoins en dotation des différentes unités de lutte contre la criminalité environnementale ;
- Inventorier et analyser l'état actuel des réseaux et mécanismes de collaboration transfrontalière existants sur la criminalité environnementale dans la zone de couverture de l'étude ;
- Faire des propositions de recommandations en vue de l'amélioration de l'efficacité de ces mécanismes, réseaux, organes, cellules, unités de lutte contre la criminalité environnementale ;
- Faire une proposition pour la mise en place d'un réseau régional d'acteurs actifs dans le domaine de la lutte contre la criminalité environnementale.

Spécifications de la mission

L'objet de la mission est de procéder notamment à un état des lieux de la criminalité environnementale et des contributions de structures ou acteurs individuels dans la lutte contre cette menace en se basant sur les agences étatiques/privées, ONG, structures de contrôle et de surveillance, autres acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale dans 5 pays cibles du programme PAPBio (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal). Elle fera une analyse de chaque structure sur les aspects institutionnels, de ressources humaines et matérielles, d'efficacité des actions, de génération de bonnes pratiques et expériences diffusables, de contributions avérées à la lutte contre les crimes environnementaux, d'affiliation au réseau national et/ou international de lutte contre la criminalité environnementale, etc.

3- Tâche des consultants

Le groupe de consultants devra conduire une analyse de la situation de la criminalité environnementale dans les cinq pays d'Afrique de l'Ouest afin de procéder à un audit institutionnel des structures/acteurs et initiatives existants :

Ainsi, il s'agira de :

- Faire le point des acteurs et initiatives/projets et mécanismes impliqués dans la question de la lutte contre la criminalité environnementale dans les pays ciblés et leurs contributions sur la base d'une synthèse bibliographique et d'un questionnaire d'enquête conçu à cet effet. Les questions doivent permettre au consultant de décrire les fonctions de chaque acteur, les mécanismes de lutte contre la criminalité

environnementale opérants ainsi que les difficultés et contre-performance du système rencontré. Le questionnaire mettra en exergue l'environnement organisationnel en place et permettant de faire ressortir les forces et faiblesses ainsi que les besoins dans la perspective d'améliorer l'efficacité des unités de lutte contre la criminalité environnementale ;

- Rencontrer/Echanger avec les acteurs puis décrire les structures engagées dans la criminalité environnementale pour mieux comprendre le phénomène, la typologie des crimes, le mode opératoire des criminels, les itinéraires pour le trafic, les systèmes de prévention, détection, et de répression ;
- Examiner et évaluer, dans les pays ciblés, la performance des systèmes de contrôle, de surveillance et de gestion des contentieux et de la réglementation au sein de chaque unité/structure/cellule impliquées dans la lutte contre la criminalité environnementale jusqu'aux sanctions infligées aux criminels ;
- Evaluer la gouvernance et la situation de l'état de droit ainsi que les capacités de la justice pénale à lutter contre la criminalité environnementale dans les 5 pays d'étude ;
- Analyser les systèmes de contrôle et surveillance transfrontaliers tels que ceux en place au niveau du complexe WAP, du RAMPAO, des réseaux nationaux et régionaux de lutte contre la criminalité environnementale ;
- Analyser la situation des échanges d'information régionale et internationale ainsi que des renseignements et de coordination des efforts entre les divers organismes chargés de l'application de la loi, y compris l'administration en charge des forêts et de la faune, la police, la douane, la justice, etc. ;
- Caractériser et classer les acteurs en fonction de l'efficacité de leurs actions, bonnes pratiques, impact, influence, etc. afin de pouvoir dégager des champions en matière de lutte contre la criminalité environnementale ;

4- Livrables

Le cabinet ou groupe de consultants devra produire les rapports suivants :

- Un rapport de démarrage présentant de façon détaillée la méthodologie proposée pour l'audit institutionnel ;
- Un rapport intermédiaire présentant l'état d'avancement de l'étude comportant une analyse diagnostic des structures/ acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale ;
- Un rapport final de l'audit institutionnel détaillant la liste des champions et leurs besoins matériels et en capacités prioritaires afin d'optimiser l'efficacité de leurs actions.

5- Profil indicatif des consultants/cabinet

La mission sera mise en œuvre par un cabinet ou groupe de consultants, dont les profils doivent correspondre aux qualifications ci-dessous :

- Diplôme de niveau Master en Droit ou sciences sociales, environnement, développement des compétences, management ou tout autre domaine connexe ;
- Parfaite connaissance du français avec des bonnes connaissances de l'anglais ;
- Démontrer une parfaite compréhension de la problématique de la criminalité environnementale et des politiques et stratégies en matière de protection et de conservation des espèces sauvages. Une bonne connaissance des structures et acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale sera un atout ;

- Justifier d'une expérience antérieure en gestion de projets à caractère environnemental, biodiversité, conservation des ressources naturelles ;
- Expérience avérée dans la collecte et l'analyse de données pour des objectifs d'audits institutionnels et de renforcement des capacités;
- Démontrer au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'études et audits organisationnels et/ou institutionnels, d'envergure régionale ou transfrontalière ;
- Disposer d'excellentes aptitudes en communication et pour le travail en équipe multidisciplinaire;
- Justifier d'une grande capacité de conduite d'enquêtes, de synthèse et de rédaction de rapports.

6- Contenu des propositions

Les consultants et cabinets intéressés par cette consultance sont priés de bien vouloir fournir :

D'une part, une offre technique:

- Décrivant la compréhension générale des termes de référence, de l'enjeu et des objectifs de la mission ;
- Démontrant l'expertise de l'équipe proposée pour la mission, y-compris les CV illustrant les expériences pertinentes, la liste des études précédentes pertinentes et une copie d'au moins un rapport d'une mission similaire ;
- Montrant une méthodologie claire et détaillée de l'étude faisant ressortir les connaissances et informations contextuelles requises pour comprendre le fonctionnement des entités, les techniques pour collecter les informations probantes et pour effectuer l'analyse ;
- Montrant un planning détaillé du déroulement de l'étude.

D'autre part, une offre financière comprenant :

- Un budget détaillé en lien avec chaque livrable ;
- Les honoraires ventilés par homme/jour et les autres frais détaillés montrant les quantités et les prix unitaires proposés ;
- Une proposition de calendrier de versement.

7- Budget

La charge de travail de cette mission est préalablement évaluée à un maximum de 40 hommes/jours.

La planification et l'organisation du temps de travail restent à l'initiative des consultants. La mission devra s'achever au plus tard le 30 septembre 2020.

La proposition financière devra par ailleurs inclure les coûts des voyages des consultants nécessaires pour la réalisation de la mission.

8- Conditions fiscales applicables

En conformité avec les dispositions fiscales au Burkina Faso prévues dans la loi n°051-2019/AN portant loi des finances exercice 2020, une retenue à la source sera appliquée sur le montant des honoraires du consultant en fonction de l'aptitude de ce dernier à justifier d'une immatriculation à l'identifiant financier unique (IFU). Cette retenue sera reversée par l'UICN auprès de la Direction Générale des Impôts à Ouagadougou.

9- Questions

Les questions éventuelles sont à adresser à Arsène SANON (arsene.sanon@iucn.org) au plus tard le 8 avril 2020.

10-Remise des propositions

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le 15 avril 2020 à 23 :59 heures (UTC-GMT), signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

1. Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Gouvernance Régionale des Aires Protégées : Audit institutionnel des structures et mécanismes de lutte contre la criminalité environnementale » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » au Bureau Régional de l'UICN-PACO sis à Ouaga 2000, derrière la Station Total Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso.
2. Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition – Gouvernance Régionale AP : « Audit institutionnel_Lutte contre la criminalité environnementale ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, Skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Régional des Finances et de l'Administration de l'UICN-PACO, M. Ny Andry Rakotoharintsifa, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « Ny-andry.rakotoharintsifa@iucn.org ».

11-Evaluation des offres

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- La qualification du chef de mission (30%)
- La qualification de l'ensemble de l'équipe (20%)
- La qualité de l'offre technique (30%)
- Le montant de l'offre financière (20%)